



caméra derrière les caisses

Par **mansouri**, le **20/03/2009** à **09:10**

voilà je suis caissière dans un magasin , est je voudrait savoir si mé patron peuvent métre des caméras derière les caisses ?

car il n'y a pas de caméras , est quand je suis du soir il manque

de l'argent mé entre temp je prend ma pose est on me remplace en caisse , est ken je compte ma caisse il manque de l'argent , donc ma question je voudrait savoir si mé patron on le droit de maitre une caméra derière les caisse mercie de bien me répondre ?

il m'acuse de prendre de l'argent est il me parle male je suis désépérée .

eux il dise qu'ils non pas le droit de posé des caméras ,mé moi je leur est dit qu'ils ont le droit de posé des caméras derrières les caisses .

Par **Patricia**, le **20/03/2009** à **23:22**

Hormis dans les endroits "intimes" (toilettes, vestiaires), les employeurs ont tout à fait le droit de faire poser des caméras sur les lieux de travail où l'argent circule et est manipulé. Peut-être vous ont-ils donné cette réponse par manque de moyens...

C'est vrai que si vous êtes hôtesse de caisse dans une grande surface, (entre 20 et 40 caisses) l'investissement est gigantesque et onéreuse pour ne pas dire impossible.

Il me semblait qu'avant de prendre votre pose, un arrêté de vos comptes enregistrés était obligatoire avec remise de votre tiroir caisse ? Et ce n'est qu'ensuite que votre collègue peut vous remplacer ?

Par **cram67**, le **21/03/2009** à **09:52**

En effet, votre employeur a le droit d'installer une vidéo surveillance qui est en général effective dans tous les hyper, même avec zoom et incrustion du ticket de caisse en cour sur la caisse.

Mais il n'a pas le droit de les installer sur un simple coup de tête, il doit en faire la demande et la déclaration à la préfecture ainsi qu'à la CNIL dans le cas d'une gestion informatisée de ces caméras.

Ne feriez vous pas l'objet d'harcèlement ? Il me semble qu'un employeur qui considère que

son employée vole de l'argent de la caisse la licencie... et ne fait pas "mumuse" pour son plaisir !

Et en effet, comme dit patricia, vous êtes responsable de votre caisse, donc vous ne la laissez pas sans en faire décompte avant et après votre pause...